



Fédération Française  
de Spéléologie

Comité Départemental Spéléologie

**ardèche**

A ....., le .....

Objet **CONVENTION STAGE FORMATION  
PERSONNELLE**

*Afin de soutenir la formation des spéléologues du département de l'Ardèche, le CDS07 aide financièrement les participants aux stages SFP1, SFP2, scientifique et environnement, spécialisé ... Ces stages doivent être organisés par la Fédération ou un organisme décentralisé et concerne la spéléologie, la descente de canyon ou la plongée souterraine.*

Entre : **LE COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DE L'ARDECHE**  
Représenté par **GOUDIAN Claire** actuel président.

Et M. ....  
Demeurant à .....  
.....  
.....

Membre **FFS région C N°** : .....  
*Le bénéficiaire doit être membre d'un club appartenant au CDS 07.*

---

Une convention est passée selon les termes suivants :

---

- La convention est effective avant le stage concerné.
- Le CDS 07 règle le 1/4 du coût en remboursement partiel des frais de stage, sur présentation de l'attestation de présence et de paiement fournit par l'organisateur.
- L'aide financière du CDS07 est limité à un stage du même type (SFP1 / SFP2 / Scientifique et Environnement, Spécialisé ...) par an, pour un même stagiaire.
- La convention devient caduque si l'intéressé cesse d'être membre de la FFS.

Fait en deux exemplaires

Pour le CDS 07

Le stagiaire



www.cds07.fr

130 chemin du cirque de Gens - 07120 CHAUZON

06 37 12 85 40 / [cds.07@wanadoo.fr](mailto:cds.07@wanadoo.fr)

Affiliée à la Fédération Française de Spéléologie, Agréée Jeunesse et Sport

Code APE : 9312 Z / N° SIRET : 432 137 800 00020

[www.ffspeleo.fr](http://www.ffspeleo.fr)

